

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2017
Séance ordinaire n° 10/2017

Présents : ARANEO Christine, CARTAL Aimé, JENESTE Alain, DEPLACE Chantal, BEURRIER Jean-Michel, AUNOS Daniel, CHARRONDIERE Magalie, BOURLIERE Claudine, BAJARD Marie-Noëlle, CATHELAND Germaine, THEVENOUX Jocelyne, MATICHARD Frank, DUMAS Mickaël, FERON William.

Absent : LIVET Julien

Secrétaire de Séance : DUMAS Mickaël

Date de la convocation : 17 novembre 2017

Le compte rendu de la séance du 27 octobre 2017 est approuvé.

PERSONNEL

1. Plan de formation CNFPT : Mme Montillet, Secrétaire de mairie, rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation et son règlement. Elle donne lecture des principales lignes du plan de formation intercollectivités proposé par le Centre de Gestion de la Loire, ainsi que le règlement de formation. Le conseil municipal approuve ceux-ci.
2. Convention CDG dossiers CNRACL : Mme Montillet, rappelle qu'une convention avec le Centre de Gestion de Loire a été signée pour l'établissement des dossiers CNRACL (retraite, validation de services, etc.). Celle-ci arrivant à échéance le 31 décembre 2017, le CDG propose de la reconduire par avenant. Le conseil municipal approuve l'avenant et les tarifs 2018.

INTERCOMMUNALITE

3. Faisabilité piscine Roannais Agglomération : Mme le Maire rappelle que Roannais Agglomération fermera prochainement la piscine du Coteau. Elle informe également qu'un audit a été réalisé pour la construction d'un centre aqua ludique, celui-ci faisant apparaître que l'agglomération n'a pas les moyens financiers pour réaliser ce projet durant ce mandat. Suite à plusieurs réunions avec l'Association Plaine et Côte Roannaise, il est proposé qu'un courrier soit envoyé aux communes de la Côte Roannaise afin que soient étudiées l'opportunité et la faisabilité de la création d'un tel équipement sur l'Ouest Roannais, calibré au juste besoin de ce territoire et de ses habitants. Le conseil municipal de St Martin souhaite que soit étudié un tel projet.
4. Projet éolien Andelaroche : Mme le Maire donne lecture du courrier de Mme le Maire d'Andelaroche. Ce courrier précise que la commune n'est plus favorable au projet. La commune devra délibérer après la fin de l'enquête.

Claudine BOURLIERE arrive 20h40

BATIMENTS

5. Agri Sud Est : Mme le Maire rappelle que suite aux problèmes de cambriolages, il convient de rénover la clôture derrière le bâtiment. Elle donne lecture des devis :
 - a) Vervas metal = 5 355 € ht (sans dépose) ;
 - b) Serrurerie du Roannais = 4 962,40 € ht (dont 660 € dépose et préparation) ;
 - c) Clôture en jardin = 3 875 € ht (dont 275 € dépose et préparation)

Elle rappelle également que des mises aux normes électriques doivent être réalisées suite au rapport de la Société Dekkra. Elle donne lecture des devis :

- a) Bailly = 1 590 € ht ;
- b) Dupuy = 1 323,96 € ht

Le conseil municipal approuve les devis de Clôture en Jardin et de Dupuy Bruno et sollicite du Département une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité.

6. Mairie- accessibilité des sanitaires : Dans l'attente des échantillons de carrelage. Le conseil municipal sollicite du Département une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité sur le montant total des travaux.
7. Ecole - construction du passage couvert : Les plaques perforées du passage couvert sont de couleurs identique à la façade du restaurant scolaire, mais également avec les mêmes dessins que le portail. Un problème est apparu avec le muret qui n'est pas de niveau, et les poteaux du passage couvert. Des cales et des caches de la même couleur ont été installés sur deux poteaux. Le hublot côté maternelle a été déplacé. Des reprises de peinture sont à faire. L'enrobé a été découpé afin d'installer les poteaux du passage. Les

trous seront donc bouchés avec béton teinté noir. Etant donné l'erreur de niveau sur le muret, il convient de demander à l'entreprise Delaire des sacs de ciment en contrepartie.

8. Ruine Rue du Commerce : Suite à l'ouverture des plis le lot « électricité » n'a reçu aucune offre. Des devis seront demandés. Mme le Maire donne lecture des offres reçues pour les autres lots ; le choix des entreprises sera approuvé lors du conseil de décembre. Mme le Maire informe que Roannais Agglomération a attribué à la commune un fonds de concours d'un montant de 20 000 € pour la partie démolition de la ruine. Une délibération doit être prise en concordance avec celle de RA. Le conseil approuve.
9. Bar restaurant : la déclaration préalable est déposée. Le dossier de consultation des entreprises est en cours de rédaction. Pour ces travaux de rénovation, il convient de choisir les entreprises qui effectueront les contrôles :
 - a. Contrôle technique Société APAVE pour un montant de 1 950 € ht
 - b. Mission SPS Société SA3E pour un montant de 1 137,70 € ht
 - c. Diagnostic amiante et plomb Société SA3E pour un montant de 744 € ht.

Mme le Maire informe qu'elle a rencontré d'autres personnes intéressées par la gérance de bar restaurant. D'autres renseignements seront pris.

10. Achat d'équipements divers : Le conseil municipal décide d'équiper la Salle des fêtes et la Mairie de micro-onde pour un montant de 256 € HT. Le gîte sera également équipé de matériel bébé pour un montant de 241,81 € HT. Suite à la demande de la Gym, l'armoire du sous-sol de la salle des fêtes doit être remplacée. Le devis de Casal Sport est approuvé pour un montant de 612,50 € ht.
11. Travaux divers : Le conseil municipal approuve le devis de Monsieur Carrie d'un montant de 2 048 € TTC pour la fabrication du meuble sono de la salle des fêtes, la porte du placard du bureau du Maire, et un bureau. Le conseil approuve le devis de Monsieur Laurand d'un montant de 700 € ht pour l'accessibilité de la banque d'accueil de la mairie. Le devis pour les rideaux de la mairie et salle des fêtes n'a toujours pas été envoyé.

VOIRIE

12. Lotissement Gravinière : Mme le Maire donne lecture (pour information) des prix de vente des terrains viabilisés des communes voisines afin de lancer la réflexion. Il convient de prendre rdv avec Mme Moussière, Trésorière.
13. Chemin de Feytière : Mme le Maire informe que Monsieur Barret et Mme Montet ont confirmé leur souhait de céder à la commune le chemin privé qui accède à Feytière.
14. Achat d'une bétonnière : Monsieur Jeneste informe qu'il convient de remplacer la bétonnière actuelle qui est électrique et donc pas très pratique pour l'utiliser à proximité des chantiers. Il donne lecture des devis :
 - a. Garnier 891,67 € ht + 90,83 € cardan ;
 - b. Meca Domicile 870 € ht + 50 € ht cardanLe conseil municipal approuve le devis de Meca Domicile (M. Dumas ne prend pas part au vote)
15. Travaux divers : Suite au bornage d'une parcelle au lieudit Chez Pinleau pour la future acquisition de Monsieur Sabot et Madame Dupuis, ils demandent si la commune serait prête à vendre le chemin qui longe la parcelle. Le conseil est d'accord sur le principe, mais souhaite répartir le coût de l'enquête publique sur le prix de vente.
16. Convention avec le département : Mme le Maire demande au conseil municipal son accord pour renouveler la convention voirie avec le Département. Le conseil est favorable.
17. Véhicule électrique : livraison des véhicules prochainement.

ECOLE, SPORTS, LOISIRS

18. Téléthon 2017 : rappel du programme
19. Bulletin municipal : Mme Deplace informe que le thème du bulletin est l'agriculture.
20. Ecole : Mme Deplace donne lecture du courrier qui sera adressé aux parents les informant du retour à la semaine à 4 jours.
21. City stade : Monsieur Cartal informe que nous nous sommes aperçus d'un problème avec la dilatation des dalles. Certaines ne sont plus sous le profil de finition. La société Urban Park est venue sur place, et fera le nécessaire.

URBANISME

22. Droit de préemption : parcelle AB 495 située Route de St Pierre, parcelle AB 87 située Rue Vizier. Le conseil municipal ne préempte pas.

QUESTIONS DIVERSES

23. Tarifs municipaux 2018 : Le conseil municipal modifie les tarifs suivants à partir du 1^{er} janvier 2018 :
 - a. Salle des Sociétés : pour les extérieurs 110 € 1 jour ; 170 € 2 jours ; 240 € 3 jours ;
 - b. gîte location des draps 2 € ;
24. Réunions : bulletin lundi 11 décembre 20h ; bâtiment 4 décembre à 20h